



Direction des routes et des infrastructures

Réunion du 04 avril 2025

Date de convocation : 27 mars 2025

Délibération N° 1

ACQUISITIONS FONCIERES ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Communes de Volesvres, Saillenard, Saint-Marcelin-de-Cray, Viré, Verzé et Igé

Président : André Accary

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COUILLEROT Evelyne, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Amaud, DUVERNOIS Michel, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LEMONON Elisabeth, MARTELIN Cécile, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : Pierre BERTHIER, Frédéric BROCHOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT, Raymond BURDIN, Jean-François COGNARD, Thierry DESJOURS, Jean-Luc FONTERAY, Marie-Thérèse FRIZOT, Didier LAUBERAT, Dominique LOTTE, Dominique MELIN, Christine ROBIN

Pierre BERTHIER a donné pouvoir à Josiane CORNELOUP, Frédéric BROCHOT à Catherine AMIOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT à Jean-Christophe DESCIEUX, Raymond BURDIN à Florence PLISSONNIER, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Thierry DESJOURS à Marie-France MAUNY, Jean-Luc FONTERAY à Elisabeth LEMONON, Marie-Thérèse FRIZOT à Lionel DUPARAY, Didier LAUBERAT à Marie-Claude BARNAY, Dominique LOTTE à Chantal GIEN, Dominique MELIN à Alain GAUDRAY, Christine ROBIN à Jean-Patrick COURTOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant que dans le cadre de la proposition du budget primitif 2025, le programme de voirie incluant les crédits relatifs aux aménagements liés à la sécurité et à la gestion de la route a été présenté,

Considérant que pour mener à bien l'exécution d'opérations d'aménagements routiers sur les RD 248, 974, 87, 983 106 et 134, il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition foncière de parcelles de terrains auprès des propriétaires riverains concernés,

Considérant les opérations pour lesquelles les transferts fonciers doivent être engagées, pour un montant total de 9 569,50 €, listées en annexe,

Considérant que les négociations foncières préalablement engagées par les services du Département ont permis de recueillir les promesses de vente correspondantes, que ces achats, engagés à l'amiable n'ont pas fait l'objet d'une Déclaration d'utilité publique et sont chiffrés sur la base de la méthode de comparaison,

Considérant que les acquisitions foncières réalisées auprès des propriétaires riverains concernés impliquent également le classement des parcelles correspondantes au domaine public départemental,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de conclure les procédures d'acquisition des parcelles désignées en annexe,
- d'autoriser M. le Président à signer les actes de vente et états indemnitaires correspondants,
- de classer ces parcelles situées sur les communes de Voelvres, Saillenard, Saint-Marcelin-de-Cray, Viré, Verzé et Igé, affectées aux besoins de la circulation terrestre, dans le domaine public départemental.

Les crédits sont inscrits au budget 2025 du Département sur le programme « Etudes et procédures », l'opération « Opérations foncières », l'article 2112.

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit

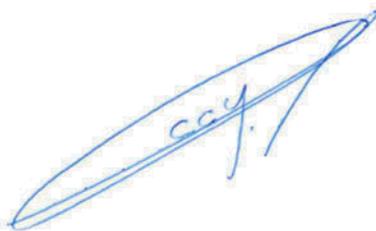
Transmission en Préfecture le

11 AVR. 2025

Publié et Notifié le

Affiché le

22 AVR. 2025



AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
Acquisitions foncières

RD	Code INSEE - Commune	Nature de l'opération	Designation du bien				Anciens propriétaires ou exploitants	Nouveaux propriétaires	Exploitants	Valeur d'acquisition			TOTAL (en €)	Date signature promesse de vente	Volume (N° et date)
			Section et anciens N° parcelle(s)	Surface emprise (en m ²)	Section et nouveau N° parcelle(s)	Indemnité principale (prix du terrain) en €				Etat Indemnitaire (en €)					
										Complément Indemnités propriétaire + remplai	Exploitant				
248/97		Régularisation suite alignement		872			Département 71		5 232,00	3 000,00		8 232,00	19-nov-24		
87		Régularisation affectation de fait		299			Département 71		75,00			75,00	21-oct-24		
983		Régularisation affectation de fait		73 16			Département 71		17,00			17,00	14-nov-24		
106		Régularisation affectation de fait		8 14			Département 71		82,00			82,00	2-déc-24		
134		Régularisation affectation de fait		438 1156 37			Département 71		1 143,50			1 143,50	20-nov-24		
134		Régularisation affectation de fait		13			Département 71		4,00			4,00	11-déc-24		
134		Régularisation affectation de fait		52		/	Département 71		16,00			16,00	17-déc-24		

TOTAL 9 569,50 €